Discours de M. le ministre de l’Éducation nationale à Ludovia

22 juin 2019

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les recteurs,

Monsieur le directeur du numérique pour l’éducation,

Mesdames et Messieurs,

Même à distance, je tenais à être une nouvelle fois présent avec vous et remercier chaleureusement les organisateurs de Ludovia de permettre aux professeurs, aux chercheurs, aux développeurs, aux entrepreneurs et aux collectivités territoriales d’échanger sur le numérique éducatif.

Comme je vous l’ai indiqué l’année dernière, le numérique constitue l’un des leviers majeurs de la politique éducative que nous menons. Il repose au sein de l’Education nationale sur deux principes essentiels : la protection et l’ambition.

Depuis deux ans, **nous avons engagé une profonde transformation du système éducatif** afin de conforter la mission première de l’école : porter le progrès social en transmettant des connaissances et des valeurs, en luttant contre tous déterminismes, en menant une lutte de tous les instants contre la difficulté scolaire.

A l’école primaire, nous mettons tout en œuvre pour renforcer l’acquisition des savoirs fondamentaux, avec l’obligation de scolarisation à l’âge de 3 ans, les dédoublements de classes dans l’éducation prioritaire renforcée de la grande section au CE1 et la limitation du nombre d’élèves dans tous les territoires.

Au collège, nous soutenons la réussite de tous les élèves, avec un effort essentiel pour l’orientation et la lutte contre le décrochage scolaire.

Au lycée, la réforme du baccalauréat va offrir des parcours plus diversifiés, plus de place au contrôle continu et au final un diplôme remusclé.

Le **numérique est ainsi au service** de la profonde transformation pédagogique et organisationnelle de notre école que nous menons depuis deux ans.

# Les données scolaires sont au cœur de la stratégie numérique du ministère

**L’éducation nationale produit aujourd’hui un très grand nombre de données** liées à la vie scolaire, aux évaluations, aux résultats des élèves, aux travaux et aux devoirs qu’ils réalisent.

**Il s’agit de les protéger** et en même temps **d’élaborer les outils nécessaires** pour en faire profiter, dans le strict respect des libertés, l’ensemble de la communauté éducative.

Outre ledélégué à la protection des données, nommé en août 2018, qui coordonne l’action des délégués académiques à la protection des données,

Je vais installer à mes côtés à la rentrée scolaire un **comité d’éthique pour les données d’éducation**, composés de personnalités et d’experts reconnus. Il m’éclairera par ses avis sur les différents projets que nous avons en matière d’utilisation des données.

Dès lors qu’il est sécurisé et encadré, le traitement de masse des données est un outil fondamental de **progrès pour la réussite scolaire** et pour **mieux gérer notre institution**.

**Je nommerai d’ici la rentrée le nouvel administrateur ministériel des données chargé de définir la politique de la donnée,**  rattaché au directeur du numérique pour l’éducation.

En outre, **l’intelligence artificielle au service de l’éducation fait l’objet d’un groupe de travail spécifique du Conseil supérieur de l’Education nationale**, récemment constitué, qui rassemble les meilleurs chercheurs en la matière.

Sur ce point, les expérimentations qui sont conduites posent la question fondamentale de la **valorisation du numérique comme vecteur de la diffusion de la recherche et de l’innovation dans l’enseignement scolaire**. Des incubateurs sont déjà mis en place dans les académies. Il faut pouvoir amplifier et surtout structurer le « passage à l’échelle ». Nous nous y emploieront au cours des mois et années à venir avec le conseil scientifique.

Concrètement, pour tester et étudier les potentialités que l’intelligence artificielle pourrait apporter aux apprentissages, deux projets sont lancés à la rentrée 2019 :

* Le premier porte, dans le cadre du **Plan Langues vivantes**, sur **l’expérimentation d’un** **assistant vocal pour l’apprentissage de l’anglais à l’oral** pour les élèves du 1er degré. Cet outil permettra, en complément et en soutien des activités renforcées menées avec le professeur, d’aider chaque élève, de manière personnalisée, à progresser dans l’apprentissage linguistique.
* Le second projet est **un Partenariat d’innovation pour l’intelligence artificielle**, portant sur les apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques au cycle 2. Dès l’automne, des solutions basées sur l’IA seront ainsi proposées aux enseignants volontaires.

Pour ces deux projets, un cadre éthique rigoureux a été défini.

1. **Il s’agit également de développer l’enseignement du XXIème siècle par le numérique**

● Dans **l’enseignement général**, des outils accessibles à tous sont maintenant amplement déployés. Je n’en citerai que quelques-uns.

**Le service D’col**, proposé par le CNED désormais véritable académie numérique, est étendu à l’ensemble des élèves de CM1, CM2 et 6ème pour tous les élèves qui ont besoin d’un accompagnement en français et en mathématiques.

**La nouvelle plateforme « Classe à 12 »** a pour objectif de valoriser les retours d’expérience et les échanges de pratiques entre professeurs. Il s’agit d’une plateforme de courtes vidéos permettant à tous les enseignants des classes dédoublées (CP et CE1) de partager des outils, des ressources et des pratiques professionnelles.

L’outil numérique d’accompagnement de « **Devoirs faits », Jules**, développé par le CNED, fournit quant à lui une aide instantanée sur des questions simples portant sur des savoirs et des compétences du collège, en français et en mathématiques.

À partir de la rentrée 2019, **de nouvelles Banques de Ressources Numériques Éducatives** seront disponibles.

Pour accompagner les enseignants dans leur mission d’aide à l’orientation, l’ONISEP propose aux collèges et aux lycées une solution intégrée de produits et de services **«ONISEP services »** avec des ressources en appui aux apprentissages.

● S’agissant du **lycée professionnel**, son attractivité dépend en grande partie **de notre capacité à construire une offre éducative numérique** de qualité, adaptée aux enjeux de la formation professionnelle et qui prépare les élèves à exercer les métiers de demain.

* En partenariat avec le monde industriel, nous avons ouvert avec l’aide de Réseau Canopé **la plateforme « Étincel** » qui permet aux lycéens d’être immergés dans des situations industrielles authentiques ;
* La rentrée 2019 est marquée par la création **d’un site ONISEP** dédié à la transformation de la voie professionnelle ;
* Pour positionner les lycées professionnels à la pointe des compétences numériques d’avenir, une centaine de lycées professionnels expérimentent actuellement **le dispositif ProFan**. Ce ne sont pas moins de l’équivalent de 50 chercheurs qui analysent les évolutions des métiers avec le numérique. **La plateforme qui présentera les résultats de recherche ouvrira très bientôt.**

● Les outils numériques sont par ailleurs indispensables pour atteindre notre objectif d’une **école pleinement inclusive**.

Dès septembre 2019, les enseignants qui scolarisent en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap auront accès à **une plateforme numérique « Cap École inclusive » réalisée par Réseau Canopé.**

Cette plateforme les guidera pour mieux évaluer les besoins éducatifs particuliers de leurs élèves, leur proposera des ressources numériques en lien avec ces besoins et les mettra en relation directe avec des pairs plus chevronnés et proches géographiquement.

● En outre, les outils numériques vont nous aider considérablement à répondre aux **fractures territoriales de notre pays**. C’est particulièrement le cas pour l’école rurale qui bénéficie d’un investissement conséquent.

Un appel à projets financé par le PIA, dénommé **ENIR**, est destiné à **soutenir le développement de l’innovation numérique pour l’éducation dans les écoles des communes rurales de moins de 2 000 habitants**.

Avec cet appel à projets, ce sont plus de 3 000 écoles qui bénéficient d’aides à l’équipement.

# Outre cet enseignement par le numérique, il s’agit de développer les compétences numérique des élèves

**● L’enseignement du numérique et de l’informatique est considérablement renouvelé et renforcé** **à la prochaine rentrée scolaire** :

* + **En seconde, tous les élèves suivront l’enseignement commun obligatoire « Sciences numériques et technologie » (SNT)**, pendant **1,5 h par semaine ;**
	+ **En première (2019) est créée la spécialité « Numérique et sciences informatiques » (NSI), avec un horaire hebdomadaire de 4 h, qui atteindra 6 h en terminale à la rentrée 2020** ; cette spécialité est proposée à la rentrée 2019 dans **plus de la moitié des lycées publics**.

● En cohérence avec ces nouveaux enseignements, **un CAPES « Numérique et sciences informatiques » est créé** et donnera lieu à de premiers recrutements en 2020. Une agrégation dans les mêmes disciplines sera instituée dans les prochaines années.

Ces nouveaux enseignements placent la France **en tête des pays développés en termes de généralisation et de profondeur des apprentissages numériques et informatiques dans l’enseignement du second degré**.

● Par ailleurs, en articulation avec ces évolutions, l’année scolaire 2019-2020 sera marquée par **le développement de la certification PIX des compétences numériques**, en fin de collège et en fin de lycée.

**4 – Les professeurs sont accompagnés dans ce mouvement**

**● Un MOOC développé par l’INRIA** est proposé depuis février 2019 aux enseignants de lycée qui souhaitent enseigner le nouvel enseignement obligatoire en seconde. Ils sont plus de 13 000 à s’y être inscrits.

● Par ailleurs, **un diplôme inter-universitaire** (**DIU) « Enseigner l’informatique au lycée** » a été spécifiquement créé en 2019 pour accompagner les futurs enseignants dans l’acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l’enseignement de la nouvelle spécialité NSI (Numérique et sciences informatiques) en classes de 1re et de Terminale.

Ce sont ainsi **plus de 2 000 professeurs qui ont été formés dans 19 universités**.

● En complément, **un dispositif de mentorat** mettra en relation dès la prochaine rentrée des enseignants de Sciences numériques et technologie (SNT), avec des mentors issus de l’écosystème des startups, des grands groupes, des universités, des instituts de recherche afin de les accompagner et de répondre à leurs questions.

● Plus largement, **la certification des compétences numériques devient obligatoire dans les masters MEEF** et la maîtrise de compétences numériques professionnelles acquises en cours de carrière pourra être validée dans le cadre d’un **« PIX Enseignants »**.

● La formation au et par le numérique est enfin développée grâce **au renforcement de la plateforme de formation à distance m@gistère** et à des formations d’initiative locale encouragées.

# 5 – C’est avec ses nombreux partenaires que le ministère de l’éducation nationale et de la jeunesse développe un environnement favorable au numérique

**● Au niveau national**, nous devons parvenir à **mieux coordonner nos efforts** pour que les offres publiques et privées soient mieux connues des enseignants et que les dispositifs d’acquisitions soient simplifiés. Au sein du ministère, nous allons structurer dans les prochains mois **une véritable stratégie éditoriale** pour mieux identifier les contenus éducatifs produits par les différents acteurs et ainsi en garantir un meilleur accès.

**● Avec les collectivités locales**, l’objectif de définir conjointement un **socle numérique de base**, proposé récemment par la cour des comptes, apparaît particulièrement intéressante. Dans le respect des compétences et responsabilités de chacun, nous devons progressivement aboutir à ce que **chaque école et établissement ait un niveau minimal d’équipement, de connectivité et de ressources numériques** permettant un usage raisonné et progressif. Grâce à la collecte des données dans l’outil eCarto développé avec la Caisse des dépôts, les prises de décision pourront s’établir en toute transparence et le dialogue en sera renforcé au sein de la communauté éducative. Les différentes parties, Etat et collectivités, pourront s’engager plus fortement dans les conventions passées au niveau local.

**Plusieurs collectivités ont annoncé des grands investissements numériques**, que ce soit au niveau des outils mais aussi au niveau de manuels scolaires numériques. La direction du numérique pour l’éducation, représentée ici par son directeur Jean-Marc Merriaux, ainsi que tous les acteurs académiques du numérique sont mobilisés pour accompagner ces initiatives. J’ai demandé la mise en place de conventions spécifiques pour formaliser cet accompagnement.

**\***

S’agissant d’un défi essentiel de l’école du XXIème siècle, nous devons poursuivre avec beaucoup de détermination et d’enthousiasme l’œuvre à laquelle chacun d’entre vous, acteurs publics et de la *Ed Tech*, contribue : l’animation d’une communauté du numérique éducatif où chacun apporte ce qu’il sait faire de mieux au service des élèves.

Je vous remercie et vous souhaite les échanges les plus fructueux, dans le cadre de Ludovia et par la suite.